

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage - échelle 1/5 000°
Ensemble de la commune

Vous êtes amené à la
délibération du
17 SEP 2010
approuvant le P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme



Prescription du P.L.U. le 27 juin 2008

Dossier d'élaboration du P.L.U. réalisé par :



Zine de 4/2001
033200 - MONTAIGNY A.S.
74 113 25 40 00 90 - Tél. 03 25 40 00 80
Web : www.perspectivesurbanisme.com

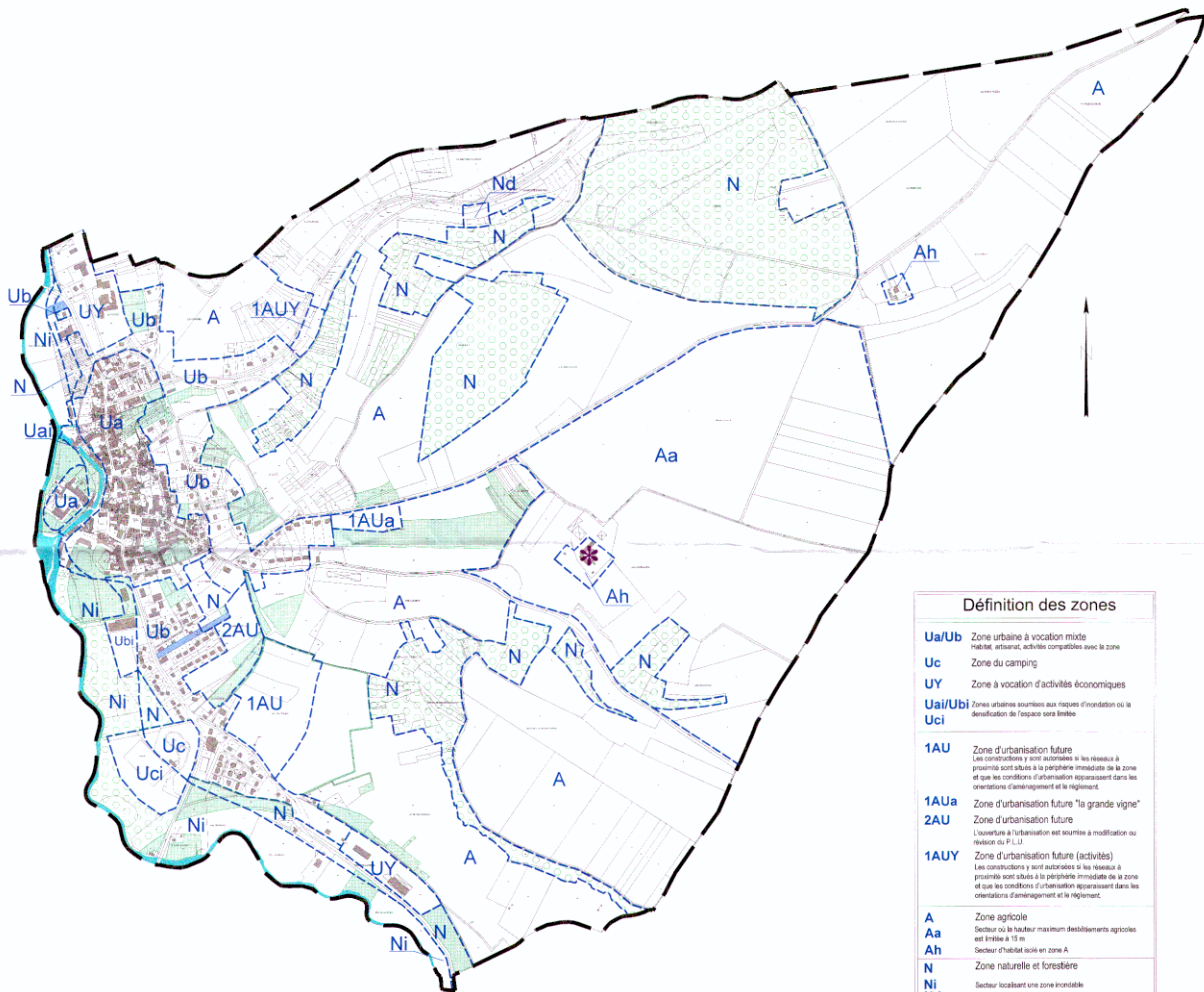
Source : fond de plan : Commune (mise à jour par Perspectives)

LEGENDE

- Limite de commune
- Limite de zone
- Emplacements réservés
- Espace Bois Classé
- Eléments du paysage protégés au titre de l'article L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme
- Ensemble de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

EMPLACEMENTS RESERVES

N° DE LA RESERVE	DESIGNATION	BENEFICIAIRE
1	Création d'une station d'épuration	Commune
2	Création de voirie	Commune



Définition des zones

- Ua/Ub** Zone urbaine à vocation mixte
habitat, activités, services compatibles avec la zone
- Uc** Zone de camping
- UY** Zone à vocation d'activités économiques
- Uai/Ub** Zones urbaines soumises aux risques d'inondation ou à la densification de l'espace sera limitée
- Uci**

- 1AU** Zone d'urbanisation future
Les constructions y sont autorisées si les réseaux à proximité sont adaptés à la périphérie immédiate de la zone et que les conditions d'urbanisation apparaissant dans les orientations d'aménagement et le règlement.
- 1AUa** Zone d'urbanisation future "la grande vigne"
L'ouverture à l'urbanisation est soumise à modification ou révision du P.L.U.
- 1AUy** Zone d'urbanisation future (activités)
Les constructions y sont autorisées si les réseaux à proximité sont adaptés à la périphérie immédiate de la zone et que les conditions d'urbanisation apparaissant dans les orientations d'aménagement et le règlement.

- A** Zone agricole
- Aa** Secteur où le hauteur maximum des bâtiments agricoles est limitée à 10 m
- Ah** Secteur d'habitat isolé en zone A
- N** Zone naturelle et forestière
- Ni** Secteur localisant une zone inondable
- Nd** Secteur localisant l'ancienne décharge